

Résolution présentée par la délégation de la

Nouvelle-Zélande

Thème                      objectifs du développement durable

Concerne                la mise en place d'un système d'échanges de quotas d'émissions plus élaboré et une révision des engagements pris lors de la COP21

L'Assemblée générale,

Fière                      de constater la croissance verte, les efforts fournis vers une orientation naturelle, l'économie basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles et que la Nouvelle-Zélande est un pays respectueux de la terre,

Relevant                le manque d'implication et d'efforts de certains pays, tel que les Etats-Unis, sur les accords et engagements pris lors de la COP21,

Déplorant                que les objectifs ne seront jamais atteints avant 2050, ce qui entraînera à long terme l'engloutissement des îles dans le Pacifique, et créera alors de la migration de masse vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie,

S'inquiétant            de la dégradation considérable au niveau mondial des réserves à cause de l'agriculture, notamment en Nouvelle-Zélande, amenant à la mise en danger des populations,

Soulignant              que la Nouvelle-Zélande est pionnière dans la mise en place de systèmes d'échanges de quotas d'émissions (ETS),

Affirmant                que la Nouvelle-Zélande révisera ses systèmes d'ETS, afin de les améliorer pour la seconde fois en incluant le septième domaine, à savoir celui du bâtiment,

Impose                    une augmentation des systèmes d'échanges de quotas d'émissions pour tous les pays membres de l'ONU en incluant les Etats-Unis, ainsi que la création de marchés communs entre les gouvernements, afin d'optimiser l'action des ETS,

Décide                    de l'établissement d'ETS pour les membres de l'ONU dans minimum cinq domaines économiques sur les sept existants, tel que le domaine des industries, s'inspirant de la Nouvelle-Zélande qui en respecte d'ores et déjà six.

Le texte français fait foi.